

Gérer durablement les forêts de ma commune

CHARTES FORESTIÈRES ET DÉMARCHES COLLECTIVES POUR UNE FORÊT RÉSILIENTE ET MULTIFONCTIONNELLE

La forêt occupe une place centrale dans l'équilibre environnemental mondial. Véritable réservoir de biodiversité, elle assure de nombreuses fonctions écologiques indispensables : régulation du climat, protection des sols, purification de l'eau et stockage du carbone. En parallèle, elle constitue une ressource vitale pour des millions de personnes, en fournissant bois, alimentation et espaces de vie. Cependant, afin de pérenniser ces fonctions et faire face aux effets du changement climatique, la gestion des espaces boisés est devenue un enjeu important pour les territoires.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une des régions avec la plus forte proportion de surface boisée par rapport à son territoire total : la forêt occupe 51% de la surface régionale. Sur les 1650 000 ha de forêt en région, 31% sont des forêts communales (connaissance territoire, 2024). Elle constitue l'élément dominant du paysage et un espace de biodiversité qui propose des habitats diversifiés pour la faune et la flore.

La diversité des peuplements constitue une première approche du lien entre biodiversité et forêt. La structure, la composition et l'âge de la forêt sont des éléments qui concourent entre autres à sa diversité.

Face à ces enjeux, la gestion forestière apparaît comme une réponse stratégique pour préserver les forêts tout en permettant leur utilisation durable. Elle regroupe un ensemble de pratiques et de politiques visant à planifier, exploiter, entretenir et protéger les forêts, dans le respect de l'équilibre entre les besoins économiques, sociaux et environnementaux. Une gestion responsable permet de maintenir la productivité forestière sans compromettre la régénération naturelle ni la diversité biologique.

Aujourd'hui, de nombreux modèles de gestion forestière sont mis en œuvre à travers le monde, allant de la sylviculture traditionnelle aux approches innovantes intégrant les savoirs autochtones, les certifications écologiques ou encore la restauration des paysages forestiers. La réussite de ces stratégies repose sur la coopération entre les acteurs publics, privés et locaux, ainsi que sur une gouvernance transparente et participative.

Ainsi, la gestion forestière ne se limite pas à exploiter la forêt : elle consiste surtout à en assurer la pérennité pour les générations futures.



51%

**du territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
est boisé** (connaissance territoire).



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

En France, la gestion des forêts est régie par des textes juridiques visant à concilier production, protection de la biodiversité et prévention des risques naturels.

Le Code forestier impose aux propriétaires privés de plus de 20 hectares de forêt d'élaborer un Plan Simple de Gestion (PSG) pour garantir une exploitation durable.

La loi sur l'orientation forestière (2001) et la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) intègrent des objectifs de résilience face au changement climatique. Les forêts publiques, gérées par l'ONF, sont soumises à des aménagements pluriannuels.

La gestion durable est également renforcée par des stratégies nationales visant la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources en eau.

Commune de Plan d'Aups (83)

— Mise en place de la charte forestière et engagement dans la démarche « Forêt d'exception »



Membre actif de la Charte Forestière de Territoire de la Sainte-Baume adoptée en 2017, Plan-d'Aups engage la forêt communale, soit 173 ha, dans un plan d'aménagement approuvé en 2018. Ce plan, en cours d'exécution jusqu'à 2036, établit des orientations techniques pour une gestion durable et participative de la forêt communale.

En 2018, le massif obtient le label Forêt d'Exception, témoignant d'une gouvernance exemplaire, intégrant protection de la biodiversité, gestion multifonctionnelle et valorisation touristique et culturelle. Les démarches pour la Forêt d'Exception incluent notamment un diagnostic partagé, une stratégie paysagère et d'accueil du public, ainsi qu'un plan d'actions pluriannuel, formalisés pour valoriser le patrimoine naturel et renforcer la résilience climatique du territoire. ●

Découvrez d'autres retours d'expériences sur www.arbe-regionsud.org : rubrique « Initiatives inspirantes » en tapant : « Gérer durablement les forêts »

Les chartes forestières de territoires

Une charte forestière de territoire est une démarche territoriale de concertation et de programmation, correspondant à une stratégie locale de développement forestier. Elle permet, à l'échelle d'un territoire forestier cohérent, de construire un diagnostic partagé puis un programme d'actions pluriannuel pour organiser la gestion durable des forêts.

Portée le plus souvent par une collectivité ou une structure territoriale, elle associe les propriétaires, les gestionnaires forestiers, les professionnels de la filière bois, les associations, les usagers et les institutions publiques. Elle constitue ainsi un cadre stratégique et opérationnel de gestion multifonctionnelle de la forêt : production et valorisation du bois, préservation de la biodiversité, adaptation au changement climatique, prévention des risques, accueil du public, qualité paysagère et développement local. ●



ILLUSTRATION EN ACTIONS

Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (04)

— Mise en place et animation de la charte forestière



Sur le territoire de la CCVUSP, 21 communes se sont associées autour d'une charte forestière validée en 2021, afin d'intégrer les enjeux de la forêt et de la filière bois dans les politiques d'aménagement local.

Avec un taux de boisement de 44%, cette démarche territoriale s'articule autour de 4 axes et 12 actions, portant notamment sur le développement du tourisme forestier, la valorisation des bois locaux et le soutien à la filière. Une mission forêt dédiée, soutenue par les fonds FEADER, assure l'animation et la mise en œuvre opérationnelle de la charte : amélioration de la desserte forestière, accompagnement des acteurs locaux, structuration de la filière et valorisation durable des ressources forestières. ●



Exploitation durable d'une forêt
© Stéphanie SINGH (Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume)



Pistes d'accompagnement

Office National des Forêts (ONF)

Accompagnement technique des collectivités dans la mise en œuvre du régime forestier, élabore les documents d'aménagement forestier, planifie les coupes et travaux, assure la surveillance, anime la démarche Forêt d'Exception®, etc.

Parcs Naturels Régionaux

Accompagnement des communes forestières, conduite d'études stratégiques, appui à la mise en œuvre de plans de gestion, animateurs de chartes forestières territoriales, mise en réseau, animation, etc.

Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR)

Représente les collectivités forestières et propose des outils pratiques, des formations et un appui juridique pour une gestion forestière adaptée aux enjeux locaux.

Associations de certification forestière PEFC/FSC

Outil pour agir en faveur de la préservation des forêts en adoptant des pratiques de gestion durable des forêts, de chaîne de contrôle du bois et des habitudes d'achats durables. Elle repose sur l'engagement volontaire des propriétaires forestiers, des intervenants en forêt, et des entreprises de la filière forêt-bois-papier pour mettre en œuvre les exigences de la certification PEFC.

Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF)

Bien que dédié aux forêts privées, le CNPFF peut apporter son expertise aux collectivités souhaitant développer des partenariats ou des projets communs de gestion forestière durable.

Pistes de financements

Retrouvez les financements mobilisables sur notre site :



Outils et ressources

Consultez les outils et ressources spécifiques sur ce thème pour aller plus loin :



FICHE RÉALISÉE AVEC L'APPUI DES PARTENAIRES SUIVANTS :



PARTENAIRES TECHNIQUES :

